

PHARE 28 - CAP EMPLOI Eure-et-Loir

PROMOUVOIR ET FACILITER L'EMPLOI DES PERSONNES HANDICAPÉES

Spécialiste de la relation emploi/handicap, PHARE 28 - CAP EMPLOI intervient depuis 1992 en Eure et Loir auprès des personnes en situation de handicap et des employeurs. L'association, qui accompagne près de 2.000 personnes par an, a permis la signature de 12.000 contrats de travail depuis sa création.

PHARE 28 - CAP EMPLOI favorise le recrutement et l'intégration des personnes en situation de handicap. L'association propose des offres d'emploi recueillies auprès des entreprises et facilite l'accès à la formation, notamment par la voie de l'alternance. Elle sécurise les parcours professionnels des salariés en les accompagnant dans leur évolution professionnelle. Proposant un accompagnement global et sur mesure, l'équipe de PHARE 28 accueille, informe, oriente les personnes et construit avec elles de véritables parcours vers l'emploi. Cette équipe pluridisciplinaire se compose de 19 professionnels de l'emploi et du handicap : conseillers en insertion, psychologues, ergonomes et professionnels des ressources humaines.

Se qualifier est un enjeu prioritaire pour les personnes en situation de handicap. PHARE 28 - CAP EMPLOI l'a bien compris et mobilise tous les moyens pour le développement de la formation en alternance. Un service est d'ailleurs spécifiquement dédié à la mise en œuvre et au suivi des contrats d'apprentissage et des contrats de professionnalisation : *Alternance et Handicap - Pour une alternance inclusive*.

Au cours des cinq dernières années, l'association a accompagné la mise en œuvre de 1.600 parcours de formation.

Accompagner vers et dans l'emploi

Permettre l'accès à l'emploi, c'est préparer au mieux les personnes à la rencontre qu'elles vont faire avec une entreprise qui attend des compétences et du savoir être. C'est aussi accompagner l'entreprise pour qu'elle accueille la personne en tenant compte de ses particularités liées au handicap. Dans certains cas, il faut prévoir des aménagements, mais c'est souvent de la sensibilisation des équipes qui est nécessaire.

PHARE 28 sollicite les entreprises afin de les rencontrer, recueillir leurs besoins en compétences et mesurer les contraintes qui peuvent être liées aux postes à pourvoir. Elle ne fait pas seulement du rapprochement entre les offres d'emploi et les candidats, mais au cas par cas elle suggère à l'employeur d'adapter, tantôt le poste de travail, tantôt la procédure de recrutement, ou d'intégration dans l'entreprise. Des aides financières existent pour accompagner les employeurs dans cette démarche. Pour rendre pérenne l'intégration de la personne handicapée, le suivi se poursuit durablement.



L'équipe de Phare 28 - Cap Emploi.

“Double action : auprès des entreprises et des personnes en situation de handicap”

Sécuriser le parcours professionnel

PHARE 28 - CAP EMPLOI intervient également dans les entreprises pour le maintien en emploi des salariés ou agents en situation de handicap. Ses ergonomes se déplacent pour réaliser des études de postes et faire des préconisations d'aménagement. Les équipes suivent les projets de A à Z, elles recherchent le matériel, les fournisseurs, demandent les devis en lien avec l'entreprise et réalisent les demandes d'aides financières. Ces missions visent à sécuriser le parcours professionnel des personnes en situation de handicap et à éviter les ruptures de parcours. Alors, quand le maintien au poste n'est pas envisageable, l'entreprise et le salarié sont accompagnés pour un reclassement en interne, y compris si celui-ci nécessite une formation.

Des bilans de compétences sont possibles afin de déterminer les besoins en formation et des aides financières sont mobilisables pour mener ces projets à leur terme.

Pilotés par l'Etat, l'ensemble de ces services sont financés par l'Agefiph, le Fiphfp et Pôle Emploi.



UN SOLIDE RÉSEAU DE PARTENAIRES

« Notre intervention suit deux principes : l'accès des personnes handicapées aux dispositifs de droits commun pour les rendre plus inclusifs et la compensation du handicap dans un souci d'équité. Acteur du SPE (Service Public de l'Emploi) et du SPRO (Service Public Régional de l'Orientation), notre travail s'appuie sur un solide réseau de partenaires : Pôle emploi, les missions locales, la MDA, dispositif d'emploi accompagné, organismes de formation, entreprises adaptées avec lesquelles nous développons de réelles logiques de parcours, les acteurs du maintien en emploi comme le SISTEL et la CARSAT », précise Daniel Cereze, président de PHARE 28.



Daniel Cereze.



12, rue de Varize - 28000 Chartres. Tél. 02 37 88 32 32
Parc de la Radio - 28100 Dreux. Tél. 02 37 38 01 01
Permanences et accueil sur rendez-vous
à Nogent-le-Rotrou et Chateaudun. Tél 02 37 88 32 32
www.phare28.org - Facebook et linkedln